

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2024

2024-031 APPROBATION DE L'AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE IRVE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x	Dominique DAVID	BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x	Philippe CAILLON	GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x		Poste vacant		
	GUILLEMIN Laurence		x	Jean-Pierre BELLEIL	LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël		x	Patrick BERTIN	BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier		x	Raymond CHARBONNIER	CONFOLANT André		
	CHAMBAGNE Sébastien	x			GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique		x		DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëticia		

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10

Vu la délibération n°2021-77 du Comité syndical du 25 novembre 2021, relative aux modalités d'intervention de TE44 pour l'installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques inférieur à 22KvA « hors schéma directeur »,

Considérant les prévisions d'installations de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, hors schéma directeur IRVE, à réaliser par TE44,

Considérant que les communes intéressées, pour bénéficier de ces nouvelles bornes de recharges sur leur territoire, devront s'acquitter d'une participation financière sur le coût total des travaux d'installation réalisés,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une avance de trésorerie au bénéfice du budget annexe IRVE afin de pallier les paiements des dépenses dues aux prestataires, dans l'attente du versement des participations desdites communes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe IRVE d'un montant maximum de 235 000 €, représentant le montant des subventions et participations attendues sur l'année 2024 ;
- De décider que l'avance sera versée au gré des besoins dans la limite de ces 235 000 € ;
- De décider que l'avance, consentie sans intérêt, sera remboursable par le budget IRVE dès le versement desdites subventions et participations ;
- De déléguer au Vice-Président toutes décisions concernant l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe et de modifier en conséquence la délégation de fonction n°DF2020-03.

Délégués en exercice : 24
Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 02/04/2024

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**